

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 15 septembre 2026,

Délibération enregistrée sous le numéro : **849/2026/FVE**
Conseil d'Administration du 25 septembre 2026

Sujet : Modification du Diplôme d'Université (DU) « Développement, psychopathologie et soins de l'enfant » (voir dossier d'habilitation en pièce jointe).

Le DU « Développement, psychopathologie et soins de l'enfant », porté par la Faculté de Médecine et habilité pour la période 2022-2027, est modifié comme suit :

- Formation se déroulant sur une période d'un an au lieu de deux ans.

Les autres caractéristiques demeurent inchangées.

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 29
Abstention (s) : 0
Suffrages exprimés : 29
Pour : 29
Contre : 0

Fait à Limoges, le 25 septembre 2026

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

Publié au recueil des actes administratifs du mois de septembre 2026.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 28 septembre 2026.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges



Université
de Limoges

Dossier d'habilitation interne DU et DIU Période 2026-2027

Année universitaire
2026-2027

Intitulé du DU ou DIU :

Développement, psychopathologie et
soins de l'enfant

1. Présentation du DU ou DIU

Intitulé précis du DU ou DIU	Développement, psychopathologie et soins de l'enfant
Création – Modification - Renouvellement	MODIFICATION
Composante(s) pilote(s)	UFR de Médecine
Le cas échéant, composante(s) associée(s)	
Si DIU, Université(s) associée(s)	
Si DIU, Université coordonnatrice	
Localisation des enseignements	• Site 1 : Centre Hospitalier Esquirol, Pôle Universitaire de la • Site 2 : • Autre(s) site(s) le cas échéant :
Si DIU, mode d'organisation adopté	Un groupe d'utilisateurs dans chaque site universitaire Un groupe d'utilisateurs, plusieurs sites d'enseignement, plusieurs sites d'inscription Un groupe d'utilisateurs, plusieurs sites d'enseignement, un seul site d'inscription Autres modalités, à préciser :
Si DIU, service de formation continue concerné (si différent de la DFCA de l'Université de Limoges)	
Responsable de la formation	• Prénom, NOM : Bertrand Olliac • Fonction : PUPH • Email : bertrand.olliac@unilim.fr/clemence.bonnefond@ • Téléphone : 05.55.43.13.97
Coordonnateur pédagogique associé à la formation, le cas échéant	• Prénom, NOM : • Fonction : • Email : • Téléphone :
Dossier présenté en conseil de gestion le	

2. Budget et Tarification du DU ou DIU

Les DU et DIU sont organisés en autofinancement.

La Direction Continue et de l'Apprentissage accompagne obligatoirement chaque porteur de projet dans le calcul des coûts complets.

Contact : dfc@unilim.fr

Budget prévisionnel

Le budget prévisionnel permet le calcul du tarif et le suivi financier de la formation.

Des heures de coordination peuvent être attribuées sous réserve que le financement des heures de cours et le fonctionnement du DU ou DIU soient possibles.

Ces heures de coordination sont plafonnées à 24 heures.

Tarification

Un tarif doit être prévu et élaboré en tenant compte des coûts réels de la formation.

Tout changement de tarif en cours d'habilitation sera soumis au Conseil d'Administration.

Tarif du DU ou DIU (1)	Formation Initiale Tarif 1	Formation Continue Tarif 2 (2)
	500	1500

(1) Hors droits d'inscription universitaire réglementaires annuels

(2) Avec frais de gestion DFCA (8% de la recette ou a minima 600€ par stagiaire)

NB : La publicité du DU/DIU ne pourra se faire qu'après la délibération du Conseil d'Administration.

3. Bilan quantitatif de la précédente habilitation

En cas de renouvellement, merci de compléter les 2 bilans suivants :

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Nombre de candidatures					
Nombre d'inscrits		10			
Nombre de diplômés					
Nombre d'abandons					
Nombre de stagiaires en formation continue					
Nombre d'étudiants en formation initiale					

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Nombre d'heures de formation prévues initialement dans le DU					
Nombre d'heures de formation affichées sur la fiche formation du DU					
Nombre d'heures de formation effectivement réalisées					

Si non concerné, cocher cette case :

4. Structure pédagogique de la formation

Présentation générale de la formation

Contexte / Environnement / Offre existante nationale et/ou locale

Une véritable spécificité de la pédopsychiatrie s'est dégagée, au cours du XXème siècle, dans le champ de la discipline psychiatrique dont elle fait partie. Toutefois, si les bases théoriques ont des fondements identiques, l'originalité de la clinique de la souffrance psychique du jeune âge, de ses moyens thérapeutiques et de la prévention se sont progressivement affirmés.

Il s'agit d'améliorer les conditions de développement psychoaffectif et intellectuel des enfants et adolescents en traitant précocement les troubles d'ordre psychopathologique, et en prenant en considération les risques évolutifs à plus long terme et leurs conséquences à l'âge adulte. C'est pourquoi la spécificité de la prise en charge des enfants et des adolescents doit pouvoir répondre au mieux aux problématiques de santé pendant ces périodes de plus grande vulnérabilité.

La demande d'accueil et de prise en charge hospitalière pour des enfants augmente dès l'âge pré pubertaire en raison de l'amplification des troubles du comportement. La maltraitance sous ses différentes formes est de plus en plus reconnue. L'origine, dans le plus jeune âge, d'un certain nombre de troubles est également avérée.

La santé mentale et le développement de l'enfant constituent des priorités de santé publique. En France, 1 enfant sur 5 présenterait des troubles psychiques (source : INSERM, 2023), avec une augmentation des demandes de prise en charge (autisme, TDAH, troubles anxieux, etc.).

La prise en charge des enfants en difficulté, et de leurs familles, ne se conçoit que dans la continuité de l'accompagnement des trajectoires. Cela nécessite une grande accessibilité de la pédopsychiatrie aux enfants et familles par divers chemins. L'approche de l'enfant ou de l'adolescent doit être globale, et donc s'appuyer sur un partenariat développé entre les divers services et professionnels amenés à intervenir auprès d'enfants et d'adolescents (Conseil général, justice, éducation nationale, pédiatrie, ...) ou des adultes proches (psychiatrie adulte), afin de coordonner les interventions auprès de l'enfant ou de l'adolescent et de son cadre de vie.

L'intervention de la pédopsychiatrie se conçoit donc autant dans la prévention que dans le soin, aux différentes périodes de fragilité : périnatalité, petite enfance, adolescence.

Les formations continues sur cette thématique sont peu nombreuses.

Ce DU se caractérise par une approche globale : il intègre développement typique et atypique, psychopathologie, et soins.

il a vocation à un ouvert à un public large aux professionnels de santé, mais également du social et de l'éducation.

enfin, la formation sera assurée de manière pluridisciplinaire et partenariale: de nombreuses collaborations extra psychiatrie hospitalière sont prévues.

Objectif(s) de la formation et compétences attendues des diplômés

► Si enregistrement au RNCP/RS envisagé : décliner en blocs de compétence

L'objectif de la formation est de permettre l'acquisition de connaissances dans les bases neuro-développementales, les théories psycho-dynamiques, les troubles psychologiques, les thérapeutiques.

Ces acquisitions de connaissance viseront à permettre le développement de compétences nécessaires pour appréhender les prises en charge d'enfants souffrant de troubles psychopathologiques.

Il s'agit d'abord d'améliorer les connaissances des professionnels, de faire un tour d'horizon des récentes études scientifiques, de permettre une meilleure compréhension des mécanismes et donc d'adapter avec plus de cohérence et d'efficacité les pratiques de soins et les interventions thérapeutiques en cas de difficultés. Enfin l'enseignement portera sur les pratiques des soignants dans le contexte professionnel de chacun.

Secteurs professionnels visés

Code ROME et Formacode :

- Le Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois (ROME) est un référentiel conçu par France Travail. Il présente l'ensemble des métiers regroupés par fiches, organisées par domaines professionnels. Les codes ROME sont consultables sur le site : <https://candidat.francetravail.fr/metierscope/>
- Le Formacode est un code de description des formations qui établit des correspondances entre les nomenclatures "Emplois - ROME" et "Formations - NSF (nomenclature des spécialités de formation)." <https://formacode.centre-info.fr/spip.php?page=thesaurus>

Santé Services à la personne et à la collectivité

J11 : praticiens médicaux

J12 : praticiens médico-techniques

J14 : rééducation et appareillage

J15 : soins paramédicaux

K11 : accompagnement de la personne

K12 : action sociale, socio-éducative et socio-culturelle

K14 : conception et mise en oeuvre des politiques publiques.

K21 : Formation initiale continue

K24 : Recherche

Préciser quel dispositif de suivi des diplômés sera mis en place (obligatoire si un enregistrement au RNCP est envisagé) : interrogation des diplômés 6 mois après l'obtention du diplôme, enquête à moyen et long terme, autre dispositif.

- Formations complémentaires (information sur Conférence, colloques...)

Ce DU/DIU est-il inscrit au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) ou au RS (Répertoire Spécifique) ?

OUI

RNCP

RS



NON

Si non, une inscription au RNCP ou au RS est-elle envisagée ?

OUI

RNCP

RS



NON

Partenariats

Partenaires (une convention vient organiser la contribution, la commande, les engagements et rôles respectifs... : joindre le projet de convention ou de protocole)

non concerné

Soutien (une lettre vient confirmer l'intérêt porté à la formation, éventuellement la volonté d'accueillir des stagiaires, de favoriser l'inscription et/ou l'insertion professionnelle de publics parmi ceux attendus... : joindre la lettre de soutien)

Institutions les plus concernées par la formation sur la Région Nouvelle Aquitaine (hors DIU)

Etablissements médico sociaux accueillants des mineurs (ALSEA, foyer ASE, MECS.....)

Pour tout complément d'information sur les modalités d'enregistrement au RNCP et au RS, contacter le service Offre de Formation et de Qualité : qualite-of@unilim.fr

5. Modalités d'accès et niveau des enseignements

Un DU ou DIU se caractérise autant par son niveau d'accès que par son niveau de sortie.

Accès : Niveau requis à l'entrée de la formation				
Bac	✓	Bac+2	Bac+3	Bac+4
				Bac+5
Diplômes exigés				
• •				
Conditions supplémentaires éventuelles (dont expériences)				
validation des dossiers par le responsable pédagogique : expérience et modalités d'exercice				
Procédure de recrutement		✓ Sur dossier de candidature Sur entretien Sur dossier de candidature + entretien		
Commission de recrutement et de validation d'acquis - VAPP : préciser la composition				
NB : Diplômes exigés + Conditions supplémentaires = conditions en deçà desquelles il y aura accès par VAPP				
Bertrand Olliac, PUPH				
Niveau des enseignements suivis Un niveau des enseignements peut être renseigné pour qualifier le DU. Ce niveau est fixé en référence au LMD : https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/nomenclature-relative-au-niveau-de-diplome-45785		Bac (niveau 4) Licence 1 Licence 2 (niveau 5) ✓ Licence 3 (niveau 6) Master 1 Master 2 3 ^{ème} cycle Santé		
Un conseil de perfectionnement est-il mis en place ?		OUI ✓ NON		
Si oui, composition du conseil de perfectionnement				

6. Organisation de la formation

Mode d'ouverture de la formation	☒ En Formation Initiale (FI) ☒ En Formation Continue (FC) En Formation Initiale et Continue (FI+FC)		
Durée totale de la formation (y compris stage le cas échéant)	128	heures	
Dont volume horaire d'enseignement à l'Université	heures		
Si stage pratique, volume horaire de ce stage	heures		
Durée de la formation	Entre 1 et 6 mois Entre 13 et 17 mois 2 ans Autre :	☒ Entre 7 et 12 mois 18 mois	
Calendrier de la formation	Date de début des cours : 19 NOVEMBRE 2026 Date de stage (le cas échéant) : Période des sessions d'examen : JUIN 2027		
Modalités d'enseignement	☒ Présentiel	Distanciel	Hybride
Part respective d'enseignement à distance			
Part respective de l'enseignement en présentiel	100%		

Capacité à donner les preuves de suivi (FOAD)

La formation à distance doit notamment comprendre :

- Une assistance technique et pédagogique appropriée pour accompagner le bénéficiaire dans le déroulement de son parcours ;
- Des évaluations qui jalonnent ou concluent l'action de formation (Art. D6313-3-1 du Code du travail).

Il appartient donc à l'organisme de formation de démontrer que cet accompagnement a été mis en œuvre et que des évaluations ont été organisées.

NB : La feuille d'émargement n'est plus le seul document à produire pour attester de la participation à une FOAD. Un justificatif d'assiduité qui permet de valider la présence d'un stagiaire, sa participation à des évaluations, ses échanges avec le formateur, etc. est régulièrement demandé.

Non concerné

7. Organisation des enseignements

Équipe pédagogique : indiquer le nom des enseignants de l'équipe pédagogique, universitaires ou non, avec leur statut (PR, MCF, vacataire etc.)

Dr Rainelli psychiatre Vacataire
Rouihlac Julie neuropsychologue Vacataire
Pr Laurent Magy PUPH PUPH
Pr GUIGONIS Vincent Pédiatre PU/PH PUPH
Decorps Anne Psychomotricienne Vacataire
BOURRAT MM Pédopsychiatre Vacataire
LARROQUE Caroline Psychologue Vacataire
LAULIAC Coralie Pédopsychiatre Vacataire
MENSAT Jean Yves Psychologue Vacataire
MALHOMME Elodie Pédopsychiatre Vacataire
"GUY-MOYAT Aurélie" Pédopsychiatre Vacataire
Schadler Laurence Pharmacien Vacataire
"MAZURIER Katia" Psychologue Vacataire
PAUILLAC Pascale Pédopsychiatre Vacataire
ELIE DESCHAMPS Juliette orthophoniste Vacataire
VARNOUX Aurélien Pédopsychiatre Vacataire
VERBRUGGE Virginie Assistante sociale Vacataire
LESCURE Véronique cadre de santé Vacataire
CRIP Vacataire
PAUILHAC Pascale Pédopsychiatre Vacataire
PEUGNET Pédopsychiatre Vacataire
OLLIAC Bertrand Pédopsychiatre PU/PH PUPH
MARCEPOIL Benjamin psychologue Vacataire
DA CRUZ Laurence Infirmière Vacataire
MAUREIL Maryline enseignement 2ème cycle Vacataire
BIOGEAU Régine Médecin scolaire Vacataire
VANDERBERGUE Aline assistante sociale Vacataire

Maquette des enseignements

Mettre en annexe la maquette des enseignements.

7. Validation de la formation

Contrôle des connaissances

Mettre en annexe le règlement complet des modalités de contrôle des connaissances

(nature et modalités des épreuves. Il est important de définir précisément le nombre et le calendrier de la ou des sessions.)

Jury

Préciser la composition prévisionnelle du jury

(préciser leurs fonctions – associer des suppléants aux titulaires).

Le jury est arrêté annuellement par délégation, par le vice-président de la CFVU, sur proposition du Directeur de la composante de rattachement.

→ Cette composition est à transmettre à la Direction des Etudes conformément à la procédure en vigueur.

8. Contacts et procédure de validation du dossier d'habilitation

Services à contacter pour élaborer le dossier :

- **DFCA (Direction de la Formation Continue et de l'Apprentissage)** : accompagne obligatoirement chaque porteur de projet dans le calcul des coûts complets du DU/DIU et le montage du projet.

Contact : dfc@unilim.fr

- **OFQ (service Offre de Formation et de Qualité)** : informations et conseils sur les modalités d'enregistrement au RNCP et au RS.

Contact : qualite-of@unilim.fr

Procédure de validation du dossier d'habilitation DU/DIU :

